

P V - Conseil Municipal du 21 octobre 2015

Conseillers présents :

André VOLLE - Christiane CROZIER - Monique BEUGNET - Michel HILAIRE - Marie-France LEBRAT - André CORNET - Max JOLLIVET - Sandrine GRENIER - Jocelyn GAUTHIER - Philippe BOUNIARD - Catia PIQUEMAL.

Conseillers excusés :

- Joël TESTON a donné procuration à Michel HILAIRE
- Marie-Christine RAMUS a donné procuration à Christiane CROZIER
- Alain RIFFARD a donné procuration à André CORNET
- Philippe EUVRARD a donné procuration à Philippe BOUNIARD

Public présent : 11 personnes

Secrétaire de séance Monique BEUGNET

Ouverture de la séance par Mr le Maire avec un enregistrement audio.

Le Maire donne la parole à Mr Bernard NOEL, président de la Communauté de Communes Rhône Helvie qui présente ce soir le Rapport annuel 2014 de l'EPCI ; puis le rapport 2014 sur les Déchets ménagers.

1/ rapport annuel 2014 de l'EPCI et réalisation 2015 et perspectives 2016

(ont été relevés ici quelques points importants)

Mr NOEL remercie Mr le Maire d'Alba pour son invitation, ainsi que Mr OZIL directeur général des services et Mme MARTINEZ directrice générale adjointe présents ce soir ;

Il remarque que le public est moins nombreux cette année pour entendre le rapport annuel ; celui-ci est disponible en ligne sur les sites internet des communes, qu'il est très consistant car chaque service a complété au mieux pour dire ce qui se fait ; chacun est invité à aller lire le rapport complet ; Il y a environ 10 séances de CC par an et le public peut y assister comme pour un conseil municipal ; il débat et délibère sur toutes les décisions ;

Le bureau se réunit 1 fois / semaine ; il ne prend pas de décisions fondamentales hormis celles relevant de ses compétences propres (ex sur le personnel) ;

Les commissions se réunissent régulièrement et apportent un travail important ; elles sont composées d'élus communautaires, de conseillers municipaux, d'experts ;

Le budget de fonctionnement s'élève à environ 8 millions d'euros, les compétences augmentent, le travail des services aussi avec un choix politique de maintenir des services en régie ;

Les élus et le personnel :

93 agents à fin 2014 avec des statuts différents, des CDD pour des missions ponctuelles, des CAE (avec des formations et une aide pour 'mise à l'étrier') et des Contrats d'avenir aussi ; 253 journées de formation proposées à 64 agents ; la mise en place du Compte Epargne Temps, d'un Comité Technique ; la modification du CHSCT avec un représentativité quasiment paritaire (suite absence de candidat), un groupement intercommunal de commandes pour les assurances et le matériel, avec la liberté pour chaque commune de suivre ou non ; la mise en commun des formations pour les élus des différentes communes; en 2014 la modification des statuts du Conseil avec le choix d'une meilleure représentativité pour chaque commune.

La loi NOTRe verra notre regroupement avec la CC de Barrès-Coiron sans doute pour une mise en place en 2017 ; la période 2016-2018 permettra les ajustements pour les finances, le fonctionnement, la modification de la représentativité des 15 communes, et le souhait partagé d'une maîtrise des coûts ; ex en Rhône Helvie les taux d'imposition sont gelés depuis 2008, mais ce sont les bases qui ont augmenté, sur lesquelles la CC n'a pas de prise.

L'aménagement de l'espace communautaire :

En 2015 le périmètre du SCOT a été voté et la gouvernance se mettra en place avec tous DRAGA, Barrès-Coiron, Rhône Helvie, Sésame et autour jusqu'à Dieulefit ; le schéma donne – seulement – des orientations, sur les questions de transport, de surface commerciale et d'habitat ;

Adhésion aussi au label : TEPOS « territoire à énergie positive » un label ministériel qui servira dans nos prochains projets de constructions à percevoir des subventions liées aux aménagements énergétiques ;

La compétence économique :

En 2014 signatures de compromis de vente, accompagnement des entreprises (ADE), pôle service au Teil ;

En 2015 : commercialisation de l'ancien Point P d'Alba ; terrain préempté par l'ancien maire Pierre Maurin puis transfert à la CC, et vente à SEDEC entreprise de Valvignères ;

Un réel développement de la zone du faisceau Sud avec 100% d'occupation et environ 80 emplois créés ; et maintenant des entreprises qui s'associent et partent s'installer sur un autre espace du territoire ; la veille foncière, l'accompagnement à la création d'entreprise, le Contrat de Ville du bourg centre de Le Teil, le dispositif ANRU, le recrutement d'un chargé de mission, tout cela contribue au développement économique ;

- Mme PIQUEMAL rapporte l'inquiétude de certains par rapport au développement économique de certaines entreprises ? pour Mr NOEL le développement économique d'un territoire est porteur d'emplois, de ressources et qu'il est maîtrisé ; mais le choix n'appartient pas à Rhône Helvie même si des discussions ont lieu avec les élus d'Alba ; Mme CROZIER précise que la situation citée relève d'un terrain privé sur lequel la commune n'a pas de prise, la situation diffère ;

Mr NOEL poursuit que l'agence Pôle Emploi ouvrira bientôt une permanence au centre-ville de Le Teil ; qu'un travail de mise en réseau des différents services d'aide à l'emploi progresse (Mission Locale, DOREMI, ARCHER, ...).

Le projet Contrat de Ville pour Le Teil est très positif : quand la commune du Teil verse 1 €, la CC verse 5 € et l'Etat 20 € ; presque la moitié des entreprises qui ont travaillé sur ces chantiers sont locales ; l'offre OPAH-RU est ouverte à tous les particuliers de tout le territoire, propriétaires occupant ou bailleur (permanence de la maison de l'Habitat au Teil).

La compétence de protection de l'environnement :

Au SPANC le jeune embauché en contrat avenir verra son contrat se pérenniser ; l'autre agent est mis à disposition de la CC Berg-Coiron ; ce qui prouve la montée en compétence de notre service ; La collecte d'amiante se poursuit ; et une formation pour les agents du territoire a eu lieu ;

Les filières de recyclage sont actives mais la communication et la sensibilisation des usagers doivent se poursuivre pour améliorer toujours davantage notre tri ; certaines prestations se font en régie d'autres en externe ; la déchetterie d'Alba est montée en puissance très nettement.

La compétence action sociale :

Les parents utilisant les crèches de Le Teil et d'Alba sont globalement très satisfaits du service et des horaires ; le taux global de fréquentation est en baisse mais la demande toujours aussi forte,

mais parfois aux même horaires ; la subvention d'équilibre de la CC reste importante pour compléter la participation des familles et de la CAF ;

Les assistantes maternelles : globalement satisfaisante et plusieurs participent au relais RAM ; un point délicat relevé à Alba : une baisse d'enfants à garder car la demande porte surtout sur des gardes à des horaires décalés ou les week end mais qui ne trouvent pas d'offres correspondantes ;

Au LAEP et Caracole, des aménagements mis en place pour un meilleur accueil ;

Pour la Jeunesse : des navettes ponctuelles sur le territoire pour participer à des activités du service des sports ; la poursuite de l'intervention du service des sports pendant les TAC, son élargissement à la médiathèque à l'essai en mars 2016 ; et la poursuite de l'étude des projets dans 'Refondons l'école' ; la poursuite de l'amélioration de l'offre et la maîtrise des coûts pour les centres de loisirs et les temps de vacances scolaires ;

Le centre CHRS : poursuite du travail et élargissement de l'accueil et de la compétence ;

L'aire des gens du voyage : 6 places sédentarisées et 6 places maintenues en provisoire suite à la demande de l'Etat ;

La compétence tourisme et culture :

Convention 2015-2017 avec la DRAC / le Conseil Départemental / la CCRH qui a permis la résidence d'artistes des Nouveaux Nez au collège Chamontin pour un spectacle donné ensuite au Festival ; le recrutement d'un agent pour amener vers la culture des personnes qui en sont éloignées ; Le projet SMAC et la recherche d'un lieu ; couplé avec le Musée de la Résistance peut-être, en fonction de la poursuite des négociations avec la SNCF ;

Les animations au cinéma Regain, diverses et variées ; le travail de la Médiathèque ;

L'office du tourisme (EPIC : moitié professionnels et moitié élus) qui accueillent toujours de nombreux visiteurs, physiquement et par internet ; travaillent aussi 'hors les murs' ; développe des formations pour les professionnels ;

Le musée de la résistance : la poursuite du travail en lien avec les amis du musée, l'accueil des scolaires, les animations liées aux événements nationaux, en lien avec le cinéma regain, les cafés littéraires et des expositions itinérantes.

- Question de Mr JOLLIVET : et pour les jeunes de 12-17 ans ? quoi proposer ?

Mme BEUGNET précise qu'en commission CC Jeunesse, on évoque souvent la une situation particulière d'Alba où il y a une forte population de jeunes (10%) et pas assez de moyens : pas de poste d'accompagnateur jeunesse, pas assez d'espaces ; pour les maternelles et primaires, des efforts réels sont faits bien que la question du déplacement se pose encore ; pour les plus grands avec Marie-France on fait la promotion des « appels à projets » auprès des associations, en lien avec toi Max, pour donner des moyens financiers à nos associations locales pour les faire entrer dans la dynamique CC, voire se développer ;

Mme BAZIN-LEBRAT poursuit que le déplacement est encore difficile entre les communes pour cette tranche d'âge ; qu'il faudrait 1 animateur sur le territoire pour monter des projets avec eux ;

Mr HILAIRE précise que parfois ils ne veulent pas d'être encadré

Mr NOEL entend la demande et relève que la question de la mixité est toujours présente, même sur Le Teil ; et pourtant le choix ne manque pas ; c'est une politique difficile à définir ;

Mme PIQUEMAL parle du projet : « la participation des jeunes » et qu'il faudrait qu'une proposition parte des petits villages vers Le Teil ;

Mme CROZIER confirme qu'on rencontre cette difficulté de mixité au niveau des logements aussi ;

C'est un budget d'environ 1,4 millions d'euros ; une gestion de 6300 foyers ; 295 kg / an / habitant de déchets traités : en hausse de + 3,4 kg/an qu'il faut surveiller ;

Les impôts liés à l'élimination des déchets sont en faible augmentation mais certaines taxes ne sont pas maîtrisables comme le prix du 'bas de quai' ; l'enfouissement coûte de plus en plus cher, et on cherche encore de meilleures solutions ;

Les réclamations par rapport au service sont en baisse ; une étude est en cours pour modifier certains points de collecte ;

On rencontre encore des actes d'incivilités, il faut poursuivre la prévention, l'information (par ex présence pendant le festival) ; nous avons un temps culturel de retard sur les pays du nord de l'Europe ;

Le partenariat avec le SYPP est efficace pour le traitement et aussi pour le rachat des matériaux issus des collectes sélectives ;

Pour les déchets verts, la CC ne peut faire face à la demande devant la modification de la loi qui interdit l'écobuage ; la CC apporte une aide pour les professionnels ; l'ouverture de celui-ci aux particuliers signifierait que les particuliers devraient payer pour les professionnels ; l'achat ou la location d'un broyeur est encore trop onéreux ; et il faut prendre en compte le transport de ce bois coupé - la mise à disposition d'un terrain pourrait être envisagée mais les normes sont très strictes ; l'entretien des bords de rivière est vraiment nécessaire – Alba et Le Teil ont vécu de fortes zones d'inondation il y a peu en raison d'un non entretien des végétaux aux abords ou dans les lits des rivières et des ruisseaux – mais les communes elles-mêmes n'auront bientôt plus de dérogations d'écobuage ;

- Mr BOUNIARD propose que cette question des déchets verts soit portée par la commission environnement au plus tôt.

Fin des questions et de la présentation de Mr NOEL.

Le Maire remercie Mr NOEL et énonce le contenu de toutes les délibérations du jour.

APPROBATION DU PV DU 28 SEPTEMBRE 2015

Mr BOUNIARD interroge pourquoi on ne présente pas à nouveau le PV du 01 juillet 2015 avec les corrections demandées au précédent conseil afin qu'il soit à nouveau soumis au vote ?

Mr JOLLIVET précise que les remarques de Mr BOUNIARD sur le PV de juillet ont été portées sur son PV du 28 septembre ; Mme BEUGNET mentionne que la remarque faite apparaît sur le PV papier du CM suivant ; Mr BOUNIARD relève donc que le PV mis en ligne est erroné, et demande que les PV soient transmis aux élus pour correction avant le conseil ; Mme BEUGNET rappelle que cela n'est pas ainsi que cela se passe (ni dans les autres Conseils) et s'interroge sur une « révision sans fin des PV » de séance en séance et qui ne permettrait pas d'avancer ; les élus ont une interprétation différente de la remarque portée sur le précédent PV ; Mr JOLLIVET ajoute qu'il a fallu presque 10 heures de travail pour écouter avec attention les 1h20 d'enregistrement ; Mr HILAIRE et Mme CROZIER font remarquer que lorsqu'on aura un enregistrement de meilleure qualité, et qu'il sera mis en ligne sur le site de la mairie, on ne fera plus de PV écrit ; débats sur le PV entre Mme PIQUEMAL, Mr HILAIRE, Mme CROZIER, Mr BOUNIARD ; Mr GAUTHIER se plaint des polémiques sur les PV et de la perte de temps que cela occasionne ;

Le PV du 28 septembre est soumis au vote : 15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

DELIBERATION N° 2015/57 : Budget voyages scolaires 2015 / 2016

Mme BEUGNET explique qu'il s'agit de la participation annuelle de la Commune pour les sorties scolaires des 3 écoles du village ; la somme correspond au montant défini pour chaque enfant habitant à Alba et selon sa classe : maternelle : 14 €/an, CP à CE2 : 18 €/an, CM1/CM2 : 22 €/an ; tarif inchangé cette année ; la somme est basée sur les effectifs confirmés par les directeur-trices à mi-septembre ;

Elle poursuit qu'à cette rentrée il est proposé de verser la somme en 1 fois, pour simplifier les démarches de part et d'autre : les directeur-trices n'auront plus à solliciter les élus pour chaque sortie ; les élus n'auront plus de délibération à voter pour chaque sortie ; il est toutefois demandé aux écoles de : 1/ préciser aux familles, pour chaque sortie, quel est le montant de participation de la Commune et 2/ de délivrer, en fin d'année scolaire, un bilan moral et financier ; car les élus doivent pouvoir rendre compte de l'utilisation des subventions versées. Cette proposition a été au préalable présentée aux directeur-trices et appréciée.

La délibération n° 2015/57 est soumise au vote : 13 POUR – 0 CONTRE – 2 ABSTENTION

DELIBERATION 2015/58 : Remboursement assurance au Comité des Fêtes

Mr VOLLE rappelle que notre assureur a remboursé une somme suite à l'effraction et vol à la piscine + buvette l'été dernier ; qu'une partie de cette somme (368,56 €) revient au Comité des Fêtes qui gère le stock de la buvette à cette période.

La délibération n° 2015/58 est soumise au vote : 15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

DELIBERATION 2015/59 : Cession de passage communal à Mr GUIGON

Mme CROZIER expose qu'un passage communal – entre parcelles A1938 et A1624 - est enclavée entre 2 terrains appartenant à Mr GUIGON François et qu'il serait désireux d'en devenir propriétaire ; cela représente 137 m² ; cela doit correspondre à un morceau restant de l'ancienne route ; ce passage n'est pas entretenu par la Commune et n'a pas d'utilité ;

Mr BOUNIARD demande si ce chemin a été déclassé ?

Mme CROZIER indique qu'il ne l'est pas ; de par la faiblesse de la surface il est proposé de le céder gracieusement à Mr GUIGON, qui prendra à sa charge les frais de bornage et de notaire.

Mme BEUGNET demande pourquoi nous le cédon gracieusement alors que cela n'est plus possible ; la surface le permet répond Mme CROZIER ;

La délibération n° 2015/59 est soumise au vote : 15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

DELIBERATION 2015/60 : Achat de terrains

Mme CROZIER explique que ces terrains de l'indivision Le Barry ou Le Clos – ou terrain dit DUPRE, n° D1390 et D1391, sont loués par la Commune depuis 2009 pour 4000 € / an ; des négociations diverses avaient lieu depuis afin d'acheter cet espace qui permettrait : 1/ un espace parking proche du centre village, 2/ la création d'une aire de camping-cars, 3/ la continuité du village avec le quartier Grand Terre, 4/ et autres aménagements communaux possibles ; les négociations ont abouti à un accord pour la somme de 150.000 € ; la vente du CDA à 167.000 €, réservée sur le budget 2015, permettra cette acquisition sans générer d'emprunt ; les frais d'actes seront à la charge de la Commune ;

Elle précise que la parcelle D1391 est une petite parcelle utilisée par la commune mais non réglé à l'époque ; on la gère donc en même temps puisqu'il donne déjà accès à des terrains communaux ;

Pour Mr GAUTHIER : c'est une très bonne nouvelle pour l'avenir ;

Mme PIQUEMAL demande des précisions sur la zone par rapport au PLU (annotations « habitat diffus » ;

Mme CROZIER indique qu'il s'agit bien d'une zone N : Naturelle, non urbanisable ;

Mme PIQUEMAL demande comment a été défini le prix ? le prix de vente du CDA devait servir à l'achat et à l'aménagement ?

Mme CROZIER répond que la Commune a saisi, comme il se doit, le service des Domaines, mais qu'ici ils ont considéré seulement la valeur d'une zone N qui se valide à 0,30 €/m² ; or ce prix n'était pas accepté par les propriétaires ; elle précise qu'il faudra trouver l'argent pour financer l'aménagement par des ressources propres ou en recourant à l'emprunt ;

Mr BOUNIARD propose que les différents groupes de travail se mettent ensemble pour élaborer un bon aménagement pour ce terrain qui fait vraiment la liaison entre l'ancien et le nouveau village, le cœur du village et Grand Terre, la circulation, la jeunesse ;

Mr GAUTHIER dit que les négociations ont pu paraître longues mais l'endroit est stratégique ; et que le prix final est correct pour les deux parties ; et en effet cela mérite une vraie réflexion ; que l'achat de ce terrain ouvre de nombreuses perspectives et différents élus ont déjà travaillé en ce sens ;

La délibération n° 2015/60 est soumise au vote : 15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Mr le Maire informe le conseil.

1 – Décision du 17 août 2015 :

Portant sur le remboursement du sinistre vol avec effraction à la piscine municipale le 31 juillet 2015 par l'assurance GAN – 26 200 Montélimar pour un montant de 492.58 €.

- RAS

2 – Décision du 28 août 2015 :

Portant sur la mission de représentation de la commune par Maître RIBEYRE dans le cadre de la procédure l'opposant à M Philippe VENDRAN. Le montant des honoraires sera de 2 600 € HT soit 3 120 € TTC.

Mme PIQUEMAL demande quel a été le travail de Maître Ribeyre ?

Mr VOLLE précise qu'il a dû mandater l'avocat de la Commune pour défendre la mairie suite aux attaques visant la décision au profit des commerçants du village contre le permis de Mr VENDRAN ;

Il précise que le 1er permis avait été rejeté dû aux prescriptions de l'ABF (architectes et bâtiments de France) ; et que le 2ème ne portent plus ces restrictions ; Mr VENDRAN a poursuivi ses démarches administratives pour le permis ; et n'a pas poursuivi la mairie pour l'instant pour le retard des travaux occasionné ;

Mr BOUNIARD demande comment stopper cela ? car aujourd'hui le permis porte 600 m² et 4 parcelles, mais demain cela peut changer et le transformer en 'grande surface' ;

Mr GAUTHIER énonce que 'demain' par exemple la société Naturapro pourrait faire la même opération !

Mr HILAIRE regrette que la commune ne puisse pas maîtriser le foncier ; il s'interroge sur les disparitions des prescriptions ABF sur le 2nd permis ;

Mme CROZIER précise que la Commune ne peut acheter ni préempter tous les terrains ;

Mr BOUNIARD a assisté à des sessions de la CAUE où il est dit que la maîtrise du foncier passe aussi par le PLU ; mais ne peut on éviter qu'un même commerce s'installe à l'extérieur du village ;

Mme CROZIER interroge sur la zone artisanale qui a été ouverte, pour justement permettre le développement économique du village et la création d'emplois ; on ne peut pas demander l'inverse désormais ! et quelle loi peut interdire la gestion d'un propriétaire sur son propre terrain privé ?

Mr BOUNIARD précise que ce terrain jouxte une zone humide ; quels sont les engagements du propriétaire en ce sens ?

Mme CROZIER : une zone 'inondable' est interdite mais pas une zone humide ; et une zone humide n'est pas une zone protégée ; le propriétaire a des obligations d'aménagement de cette zone dans son permis et au regard de la loi ;

Mme BAZIN-LEBRAT rappelle que tous les élus s'étaient mis d'accord pour ce permis ...

Mme BEUGNET et Mr GAUTHIER interrompent pour dire que tous les élus n'étaient pas d'accord sur les démarches à entreprendre vis-à-vis de ce permis ; mais qu'une décision a été validée ;

Mme PIQUEMAL demande pourquoi le maire a émis un avis favorable sur le dernier permis ?

Mr VOLLE : il y avait un avis favorable de tous les services de l'Etat, quel argument donné pour contrer cela ? et même sans signature, il était valide tacitement ; la signature permettait aussi d'arrêter les frais de procédure ;

Mme BEUGNET rappelle qu'il s'agit d'un terrain privé ! on peut comparer avec le développement des commerces au rond-point de Le Teil : les acheteurs sont différents, et les circonstances d'achat aussi ; quel est vraiment l'impact sur les commerces du centre-ville ?

Mr HILAIRE dit qu'on ne peut pas comparer les situations ;

Mme CROZIER rappelle que Mr VENDRAN lui-même ne peut pas dire l'avenir de ces espaces mis à la location ; qu'il peut revendre ces terrains, avec ou sans clause ; la Commune n'a pas la main ;

Mme BAZIN-LEBRAT dit que Mr VENDRAN pourrait mettre des clauses dans ses baux de vente ?

Mme CROZIER rappelle que la loi ne lui impose pas ;

Les élus sont en désaccord sur l'autorisation et le devenir de ce permis.

Mr BOUNIARD se plaint qu'après le précédent conseil, lors de la réunion de travail des élus, Mr le Maire n'a pas parlé du compromis de vente qui a eu lieu 4 jours plus tard ; Mme PIQUEMAL dénonce que la parole ne leur a pas été donnée ;

Mme CROZIER précise qu'un tour de table a été fait en commençant par les adjoints et que tous les élus pouvaient demander la parole ;

Mr VOLLE arrête cette discussion car l'ordre du jour n'est pas épuisé ; (reprise de la lecture des décisions du maire)

3 – Décision du 15 septembre 2015 :

Portant sur les travaux d'éclairage public La Condamine et Cité des cadres par SPIE SUD-EST Montélimar pour un montant de :

EP La Condamine : 1 860.00 € HT soit 2 232.00 € TTC.

EP Cité des cadres : 1 875.00 € HT soit 2 250.00 € TTC.

- RAS

En matière d'urbanisme et de droit de préemption urbain,

VU les articles précédemment cités,

VU l'avis de la CADA du 25 octobre 2001, réf. N°20013937, sur la non communicabilité des DIA, Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises mais ne communique pas l'intégralité des documents.

4 – Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur plusieurs immeubles :

Le 10 août 2015 DIA transmise le 10 août 2015 par Maître MARTINEL à AVIGNON (84).

Le 03 septembre 2015 DIA transmise le 03 septembre 2015 par Maître AUBERT à AUBENAS (07).

Le 14 septembre 2015 DIA transmise le 14 septembre 2015 par Maître FAUCHATRE à VIVERS (07).

Mr VOLLE donne la parole :

1/ à Mr BOUNIARD pour présenter le rapport du SYPP puisque les élus de l'opposition avaient reproché que cela n'avait pas été fait dans le « temps » du conseil la précédente fois ;

Mr BOUNIARD répond qu'il n'est pas prêt et n'a pas été averti qu'il devait intervenir ; qu'il présentera la prochaine fois ;

Mme CROZIER dit qu'elle a présenté les chiffres la dernière fois puisqu'elle participe aussi à la commission « environnement » de la Communauté de Communes et que le rapport du SYPP est disponible en ligne, donc ne comprend pas pourquoi il faudrait à nouveau présenter le rapport ;

2/ à Mr JOLLIVET pour présenter l'avancée des réunions du SIBE ; Mr VOLLE fait remarquer que Mr EUVRARD n'est jamais présent aux réunions du syndicat, et reproche qu'il ait demandé cette délégation mais de n'être jamais disponible pour les réunions, (ni aux réunions de ses autres délégations) et très peu souvent au Conseils Municipaux ; Mr BOUNIARD précise que d'autres élus ne sont pas souvent présents.

Mr JOLLIVET, qui a pu assister à la réunion prend la parole et informe que : 1/ les travaux pour les inondations coûteront 22.000 €, que le Conseil Départemental participera à 50% et l'Etat à 40% aussi ; 2/ qu'un programme pluriannuel est lancé pour 3,5 km sur l'Escoutay et 7 km sur la Nègre pour un coût total de 25.000 € TTC avec des aides du Département à 40% et de l'Agence de l'eau à 30% ; mais que cette intervention ne concerne que les berges !

Mme BEUGNET regrette que le travail ne concerne que les arbres et branchages le long des berges mais que rien n'est fait dans le lit de la rivière, alors que le lit est trop haut (idem au Teil) ;

Le 29 septembre Mr CORNET a été à la réunion avec les financeurs : ceux-ci demandent au SIBE l'évolution de la gestion globale et demande une étude hydromorphologique qui coûterait 80.000 euros !! subventionnée à 40% par l'Agence de l'eau et 30% par le Département ; cette étude permettrait d'obtenir plus de connaissances sur le bassin et justifierait de pérenniser le poste de technicien de rivière ;

Mme CROZIER demande si les adhérents du syndicat peuvent s'opposer à cette étude ?

Plusieurs s'insurgent de cette commande alors que les comptes du SIBE sont dans le rouge et qu'il n'est pas possible de mener les moindres travaux « dans » la rivière ; que les archives ont « disparu » ou brûlé à Viviers ; qu'il existait une thèse des étudiants de plus de 400 pages ; tout cela interroge sur le devenir de ce syndicat et son utilité pour les communes ;

Mme BEUGNET interroge si cette étude ouvrira vraiment sur des actions concrètes ? et quelle sera sa durée ?

Mr GAUTHIER cite l'exemple de la rue de la Bourgade dont la réparation n'est possible que partiellement, qu'il manque l'autorisation de la DDT ou du SIBE ou de ? pour réaménager le bas de la route et le parking, mais au préalable renforcer la berge emportée aux derniers orages ;

Débat sur comment et qui donne l'autorisation pour cette voie ? qu'il a fallu refaire les devis pour réparer ce qu'il était possible ; enrochement ou non ? accès dans la rivière ou non ?

Mr JOLLIVET poursuit que le Département demande l'agrandissement du syndicat : Aubignas rentrerait ; mais Le Teil choisirait de suivre la compétence de la Communauté de Communes avec la loi NOTRe et la compétence rivière ; et que cette loi verra de nouvelles modifications avec la loi GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) ;

Mr BOUNIARD interroge sur qui prend en charge les arbres tombés dans la rivière ?

Mr JOLLIVET : le SIBE ; campagne de communication avec des documents mis à disposition en mairie ; la technicienne n'a pas été remplacée pendant son congé maternité ; qu'une réunion se tiendra à Alba pour mobiliser les riverains ;

Mr GAUTHIER interroge sur l'équipe et sur la communication du SIBE ? sur les devoirs et les droits des riverains des rivières ? quels sont les soutiens aux riverains et aux communes ? et souhaite seulement que la commune puisse travailler et protéger ses habitants ;

Mr JOLLIVET interroge si c'est-ce le bon moment pour les remettre en cause avec tous les changements inscrits dans la loi NOTRe ?

Mme BEUGNET interroge car Mr JOLLIVET dit qu'on peut intervenir et tout à l'heure on a dit que ce n'est pas possible ! comment les riverains peuvent-ils refuser l'intervention du syndicat ! comment obliger les riverains à nettoyer leurs berges ? qui donne vraiment l'autorisation ?

3/ à Mme PIQUEMAL/ Mr BOUNIARD / Mr EUVRARD pour leur question sur les subventions suite aux dégâts d'orage ?

Mme BOUVIER, secrétaire comptable demande la parole pour expliquer les différentes situations :

- Dégâts d'orage 2013 : il y a eu 3 épisodes ; le dossier est juste terminé et il reste encore environ 1000 € à percevoir ;
- Dégâts d'orage 2014 : la somme a été calculée et nous devrions percevoir 50% du montant HT ;
- Dégâts d'orage 2015 : suite aux délibérations, les dossiers ont été déposés, il faut attendre 8 à 10 mois d'étude ; le dossier pour la rue de la Bourgade n'a pas pu être examinée à la commission ministérielle de mars 2015, mais vu à celle d'octobre 2015 ; nous attendons la réponse ; cela explique que le devis demandé pour les travaux de cette rue a été révisé à la baisse ; si la subvention était accordée ; nous pourrions prévoir la suite des travaux pour cette rue ;

Mr GAUTHIER réaffirme que ce délai permet de ne faire qu'une partie des travaux sur cette voirie de la Bourgade alors que l'endroit reste dangereux ; et que nous risquons de réparer et que cela recasse aux prochaines inondations ; on met une barrière mais cet espace sert aussi au parking des parents de l'école privée ; et que les enfants utilisent ce passage pour sortir pendant les TAC ;

Mr BOUNIARD mentionne qu'avec ou sans accord de la DDT, cet espace parking et descente est sous la responsabilité de la commune ;

Mme CROZIER propose de mettre des grosses pierres ; par défaut car Mr ROCHETTE de la DDT a vu sur place ;

Mr GAUTHIER reprend le dossier semaine prochaine ;

4/ à Mme PIQUEMAL/ Mr BOUNIARD / Mr EUVRARD pour leur question sur le commerce sédentaire ?

Mme PIQUEMAL demande s'il était possible d'écrire une charte avec des règles qu'on pourrait imposer ?

Mme BEUGNET demande quelle serait la validité de ces chartes si elles s'opposent à la loi ; et laquelle des 2 l'emporterait ?

Mme BAZIN-LEBRAT demande si la charte aurait valeur légale ?

Mr HILAIRE demande pourquoi une telle question, car il suffit de lire sur internet comment la loi distingue les commerces sédentaires et non-sédentaires ; y a-t-il une question sous-jacente ? il lit le document ;

Mme PIQUEMAL si la commune peut imposer des règles ? comme certaines communes l'ont fait mais pas d'exemples précis a donné ce soir ;

Mr HILAIRE précise que la loi impose déjà des obligations à certains commerces réglementés ; le reste relève de la libre concurrence ;

Mr GAUTHIER donne l'exemple si demain 1 commerçant actuel d'Alba veut installer son commerce au rond-point ? revend son espace pour la construction d'une supérette, qui peut l'interdire ? comment ? et si cela crée des emplois ? comment on fait ?

Mme BEUGNET conteste les propos de Mme PIQUEMAL sur le fait que la commune n'a pas déjà réfléchi sur ce sujet ; exemple les différentes conventions établis avec les restaurations sédentaires ou ambulantes ; et qu'en tant qu'élue elle est bien informée des dossiers ;

Mr BOUNIARD rappelle le dossier Point P ?

Mr GAUTHIER dit qu'il a eu un magasin et qu'il aurait pu faire ce qu'il en veut !

Mme CROZIER dit que dans le cas du dossier VENDRAN, l'avocat a bien précisé que la commune ne peut empêcher l'établissement de nouveau commerce si celui-ci respecte la loi ;

5/ à Mme PIQUEMAL/ Mr BOUNIARD / Mr EUVRARD pour leur question sur le groupe de travail jeunesse ?

Mme BEUGNET interroge sur le pourquoi d'une telle question alors que Mme PIQUEMAL fait partie de ce groupe de travail !

Mme PIQUEMAL demande quelle est la position du conseil municipal sur cette question ? et quelle politique le conseil ?

Mme BAZIN-LEBRAT précise que cette question n'émane pas du groupe de travail mais individuellement de Mme PIQUEMAL ; rappelle que la compétence jeunesse relève du Conseil Communautaire et que 2 élus (Mme BEUGNET et elle-même) participent à la commission jeunesse de la CC et y portent les demandes d'Alba travaillées dans le groupe de travail ; elle précise que depuis la rentrée de nouvelles actions pour les enfants d'âge maternelle et primaire ont été mises en place avec un système de navette des villages vers Le Teil ; que la question des ados restent entière car il s'agit d'un public très disparate, qui demande un accompagnement particulier et pas seulement un espace ; qu'ils sont moins présents dans les associations ;

Mr VOLLE précise qu'il y a de plus en plus d'actes d'incivilités, commis parfois par des jeunes aussi ; et qu'il y a aussi des jeunes qui traînent sans sembler attendre quoi que ce soit de la part de la commune ; l'achat du terrain DUPRE permettra peut-être l'aménagement d'un espace particulier (city stade) ;

Mme CROZIER rappelle que la compétence jeunesse est communautaire ;

Mme BEUGNET s'étonne de la demande car elle semble dire que rien n'est fait ! alors qu'un travail se poursuit à travers la commission des écoles sur l'aménagement des espaces, que le groupe de travail jeunesse (dont vous faites partie) se réunit ; je partage votre avis que cela n'est pas assez, cependant je m'interroge si on travaille vraiment ensemble ?

Mme PIQUEMAL : vous êtes plus CC et moi en local ;

Mme BEUGNET : non, je travaille sur les 2 plans et pense qu'il faut travailler ainsi ;

Mme BAZIN-LEBRAT craint qu'on mélange tout, et que l'aménagement d'un espace ne suffit pas pour 'monter un projet' ;

Mr HILAIRE dit qu'il faut écouter aussi ce que les jeunes du village demandent ?

Mrs HILAIRE et JOLLIVET rapportent qu'un groupe de collégiens du village a sollicité des élus pour un petit soutien car ils organisent un mini tournoi de foot sur le petit terrain face aux Bragigous ; la mairie achètera des tee-shirts pour l'occasion ;

6/ à Mme PIQUEMAL/ Mr BOUNIARD / Mr EUVRARD pour leur question sur le CCAS ?

Mme CROZIER précise que l'évolution du CCAS est lié à la loi NOTRe, et que nous suivrons la loi ; on attend encore des précisions ;

7/ et pour la question pour la pétition du lieutenant des pompiers, Mme PIQUEMAL précise que c'est fini puisqu'il a été muté ;

Mr VOLLE dit qu'il n'a reçu d'autres infos depuis ;

Mme BEUGNET ajoute que ceux qui ont voulu signé l'ont fait ;

Mr VOLLE rappelle que la question sur le PLU a été débattu lors de la réunion de travail de l'autre jour ;

Il n'y a pas de question dans le public.

Mr le Maire lève la séance à 23h35 et clôture l'enregistrement.

Prochain Conseil Municipal : mercredi 18 novembre à 20h30, salle du Conseil, Mairie d'Alba.

